



Electricité et eau volés par mon propriétaire

Par **baya**, le **04/05/2008** à **19:51**

je suis mere celibataire et je loue un F5 à un particulier depuis le 1er avril 2007 . Il y a un engard a collé a ma maison qui est loué par le fils de mon propriétaire . Depuis octobre 2007 le fils en question a ouvert une entreprise d'escursion "quad" et ce sert de l'engare comme depot . Mais j'ai pu constater que l'electricité et l'eau provenaient de mon conteur . Et ne s'arretant pas la , depuis janvier 2008 , je ne reçois plus de quittances alors que mes loyers sont encaissé . Mon propriétaire m'avait assuré la tranquillité et le calme ,depuis cette fameuse entreprise , ces clients derrapent autour de ma maison avec leurs "quad" et les rentrent a la nuit tombé . J'ai fait une depression tellement que la situation me rendai folle . Je vous remercie de votre ecoute et j'espere que vous m'aidez , ca peu plus durée.

Par **Louis4612**, le **05/05/2008** à **07:47**

bonjour : Tout d'abord, est-ce vous qui recevez les factures d'eau et d'électricité ?

Il faut tout d'abord bien vérifier. Si vous avez accès au compteur d'eau, si vous le voyez utiliser l'eau, allez vérifier si votre compteur tourne (il faut que rien ne coule chez vous, ni même que la chasse se remplisse).

Pour l'électricité, lorsqu'il a des lumières allumées par exemple, essayez de couper le compteur et de le remettre aussitôt pour voir si ses lumières s'éteignent.

S'il vous facture l'eau (compteur à son nom) il lui est possible d'avoir placé un compteur divisionnaire pour son fils et de déduire cette conso de la facture. Vous pouvez, sans le

brusquer, lui demander comment ça marche l'installation d'eau.

Pour l'électricité, si vous vous rendez compte en testant comme ci-dessus que c'est vous qui payez, vous pouvez lui en parler et lui dire que ce n'est pas normal. Le fils a probablement une très petite consommation, mais il peut installer un sous compteur au minimum.

Quant au bruit, c'est une autre histoire, j'espère que ce n'est pas toute la journée.